

# Manuel DES PROCEDURES

## FONDS REVOLVING pour le DEVELOPPEMENT des COOPERATIVES

GRET / PROJET AID- COOP  
Avril 2009



# SOMMAIRE

LE PROJET AID-COOP .....	3
QU'EST-CE QU'UN PROJET ? .....	4
POURQUOI ECRIRE UN PROJET .....	5
COMMENT ECRIRE UN PROJET ?.....	6
LE FONDS REVOLVING : DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE .....	8
1. Définition du Fonds Revolving .....	8
2. L'objectif et la mise en œuvre du Fonds Revolving.....	8
3. Caractéristiques du Fonds .....	8
4. Une démarche d'appel à projets/ formation.....	8
5. Procédure de sélection des projets.....	9
LA STRUCTURE DE GESTION DU FONDS.....	10
1. Présentation de la structure .....	10
2. Fonction des différents organes.....	10
3. Organigramme du Fonds.....	12
CRITERES D'ELIGIBILITES .....	13
1 Eligibilité Institutionnelle de la structure.....	13
2. Eligibilité financière de la structure.....	13
3 Eligibilité du projet.....	13
4 Eligibilité des coûts.....	15
LA CONTRACTUALISATION : LE PRÊT.....	16
1. Définition du prêt :.....	16
2. Condition d'octroi.....	16
3. Critères d'octroi.....	16
4. Définition du remboursement.....	16
5. Condition du remboursement .....	18
6. Pénalités pour non remboursement.....	18
7. Risques pour catastrophes naturelles .....	18
INTERVENTION ET ROLE DES ACTEURS .....	19
CYCLE DU PROJET ANNEE 1 : LES ETAPES .....	22
ANNEXE 1 : Format de contrat entre le Fonds Revolving et l'Emprunteur.....	23
ANNEXE 2 : Format de présentation d'un projet.....	26
ANNEXE 3 : Exemple de projet selon format.....	28
ANNEXE 4 : Exemple de calendrier prévisionnel d'activités du projet.....	30
ANNEXE 5 : Format de budget à soumettre .....	31
ANNEXE 6 : Exemple de budget.....	32
ANNEXE 7 : Fiche Individuelle d'évaluation de projet (pour évaluateur).....	33
ANNEXE 8 : Grille d'évaluation des projets (pour comité de gestion du fonds).....	34
ANNEXE 9 : Format Rapport suivi technique de l'activité des Coopératives .....	35
ANNEXE 10 : Format rapport de suivi financier de l'activité des coopératives.....	36
ANNEXE 11 : Format Rapport Technicien et Financier du Fonds Revolving à réaliser par le Directeur .....	37

## LE PROJET AID-COOP

Le projet AID-Coop est financé par l'Union Européenne et la France et intervient dans 3 provinces du Nord Vietnam : Vinh Phuc, Phu Tho et Ninh Binh. Il est mis en œuvre par une ONG française le GRET en partenariat avec le DC-MPI.

Il a pour objectif de contribuer à l'évolution des coopératives et de son cadre juridique en diffusant les valeurs internationales de ce modèle d'entreprise particulière qui repose sur des mécanismes économiques et sociaux pouvant constituer une voie alternative au développement des populations et de l'économie du Vietnam.

Il s'appuie sur le développement de circuits et d'instances (publics et privés) de : formation, information, action, destinés à faire évoluer les acteurs à la base, les structures et les décideurs.

Son intervention doit permettre de favoriser l'émergence d'un secteur performant complémentaire de l'économie familiale et de celui des grandes entreprises. A cet effet un outil d'appui au développement des coopératives et groupes coopératifs est mis en place dans les 3 provinces d'intervention : un Fonds Revolving

## QU'EST-CE QU'UN PROJET ?

Un projet peut-être défini de manière différente. Il peut ainsi être :

- Un processus d'action construit à partir d'un diagnostic de situation, du choix d'objectifs cohérents par rapport à cette situation et de différents moyens à mettre en œuvre pour répondre à une problématique précise.

Les actions, articulées entre elles, visent à transformer la “ situation initiale insatisfaisante ” en “ situation résultante satisfaisante “. Les résultats sont mesurables et programmés dans le temps. L'élaboration est collective tout comme son objet.

([Jean-Paul Jeannin](#) – socio-analyste)

- Un processus cohérent d'un ensemble des actions coordonnées et contrôlées, ayant une date de démarrage et de fin, mis en œuvre pour atteindre un but qui répond aux exigences prévues impliquant les contraintes en matière de temps, coûts et ressources.

(selon les standards ISO 9000 : 2000 qui sont adoptés par le Vietnam parmi les standards TCVN ISO 9000 : 2000)

En principe un projet n'est pas une simple idée jetée en l'air, mais suppose d'être décrit et planifié, par exemple selon la méthode [QQOQCCP](#)

- **Quoi** (les actions)
- **Qui** (les gens concernés)
- **Où** (les domaines touchés par le projet, voire les lieux)
- **Quand** (programmation dans le temps)
- **Comment** (moyens, méthodes...)
- **Combien** (le budget)
- **Pourquoi** (les motifs et les objectifs)

Source : Wikipedia

# POURQUOI ECRIRE UN PROJET

Écrire un projet est souvent une des étapes sur laquelle la plupart des responsables de coopératives traînent des pieds. Déjà, il faut passer par l'écrit tout un tas de choses que l'on sait déjà et que l'on a formalisées par petits bouts, mais en plus il faut s'imposer une réelle rigueur pour que le résultat ne soit pas qu'un ramassis de copier-coller de ce que vous avez réussi à accumuler dans différents dossiers. Alors donc, pourquoi écrire un projet ? Avec quels objectifs ?

- **Écrire pour soi.** Lorsque l'on est à la direction de sa coopérative, on est toute la journée dans les chiffres, les analyses, les informations sur les activités, les marchés, les concurrents, ... On court donc un peu de tous les côtés et il est parfois difficile d'avoir une **vue synthétique** de son/ses activité(s). C'est pourtant quelque chose de nécessaire et rédiger un vrai projet peut vous donner une vraie méthode, en vous montrant les endroits où vous manquez de visibilité. **Le projet est donc à la fois une fin, mais surtout un moyen pour vous de vous assurer d'avancer sur tous les aspects importants des activités en cours.**
- **Pour convaincre banquiers et investisseurs.** Presque tous les projets ont un jour besoin d'un peu d'argent frais, pour financer le lancement ou la croissance de l'activité. Passer par un banquier ou séduire un investisseur, est donc essentiel, et tous vous demanderont un projet clair et un plan d'affaires. S'il est vrai qu'ils ont besoin d'une **compréhension globale du projet**, ils jugeront aussi la qualité du document comme reflétant directement votre capacité de travail, d'analyse, d'effort, de souci du détail. **Le document présenté doit donc montrer les qualités du projet tout autant que les vôtres.**
- **Pour voir plus loin et anticiper,** prévoir les grandes étapes du développement de la coopérative. Une des qualités des dirigeants d'une coopérative, c'est de passer de la page blanche à une coopérative qui vit et se développe. Impossible donc de se limiter à l'opérationnel court terme, il est nécessaire d'avoir une vue à long terme, une stratégie et des plans B, C, D... C'est ainsi qu'il lui est possible d'**anticiper les différentes phases de croissance** et de prévoir les besoins en financements, des embauches, des développements et des investissements.
- **Pour recruter des associés ou des collaborateurs** de "haut niveau". Lorsque l'on est une petite coopérative, peu connue et sans moyens, c'est parfois difficile de donner suffisamment confiance pour donner envie aux talents de vous rejoindre. Le projet peut **les convaincre** en leur montrant comment vous voyez les choses et pourquoi leur présence est nécessaire. C'est aussi un bon exercice pour vous, puisque vous allez **avoir du feedback** sur votre projet.
- **Pour se forcer à se plonger dans les chiffres.** Tout le monde n'est pas un excellent financier, et certains repoussent à demain les aspects financiers de leur projet, les calculs de trésorerie, ... Rédiger son projet est un bon moyen pour se jeter vraiment dans la partie chiffrée, qui révèle beaucoup de choses sur son projet et permet de **prendre de bonnes décisions.**
- **Parce qu'on n'a pas vraiment le choix.** En effet, un **directeur** de coopérative sans projet est soit très fort, soit il ne sort pas de chez lui ! Dès que vous voudrez effectuer une demande de prêt ou de subventions, ... on vous en demandera un. Soyez donc prêt !

En revanche, **un projet ne vous sera d'aucun secours** pour :

- **Trouver des clients :** le projet est un document à garder dans un petit cercle, celui de l'équipe dirigeante, des investisseurs et des aides potentielles. Pour la partie commerciale, ne comptez pas sur ces informations.
- **Assurer la viabilité de votre entreprise :** le projet n'est qu'une version écrite de votre vision, **ce que vous mettez dedans n'influe pas sur la réalité des choses.** Soyez donc extrêmement franc (même si on a toujours tendance à être trop positif - même si l'on pense "avoir pris des hypothèses très pessimistes")
- **Communiquer :** le projet n'est ni une plaquette commerciale, ni un dossier de presse. Séparez donc bien, surtout pour le reste de votre équipe, les informations "publiques" de celles qui doivent rester confidentielles !

# COMMENT ECRIRE UN PROJET ?

## Introduction à l'écriture de projet.

Un projet est un document faisant une description de la coopérative que vous dirigez. Il présente en détail les produits et/ou les services qui sont produits et/ou vendus, le mode d'organisation du travail et le mode de gestion, les caractéristiques du capital humain employé et du capital humain bénévole (les membres), les équipements et le matériel, les financements disponibles et les besoins.

Le projet est un outil de travail. Il a deux fonctions.

- Faciliter l'acquisition de capital externe, de prêts auprès d'une institution financière ou de subventions. Il doit faire comprendre à une personne ou à une organisation auprès desquelles un apport financier externe est sollicité, leur intérêt à investir dans votre projet de coopérative, le sérieux de ce projet d'entreprise et la capacité de votre équipe à réussir son développement
- Faciliter le contrôle du processus de développement de la coopérative.

Il vous servira d'instrument de contrôle des résultats et de suivi des activités et de la coopérative.

Il doit être relativement court, tout au plus une dizaine de pages. (plus les annexes). Les personnes qui auront à le consulter avant de prendre leur décision d'investir dans votre coopérative, de lui faire un prêt ou de lui octroyer une subvention n'ont souvent pas de temps à perdre. Il est nécessaire qu'elles puissent comprendre très vite votre projet et la nature exacte de ce que vous leur demandez.

## Quelques conseils pratiques pour la rédaction de projets<sup>1</sup> :

Conseils pratiques	exemples
Répondre aux besoins du public cible	Les coopérateurs souhaitent développer l'activité d'élevage et de vente de porcs Les paysans de la commune souhaitent avoir accès à des intrants de qualité.
Répondre aux exigences de l'investisseur	Pour bénéficier du fonds revolving GRET/Aid-Coop, il faut proposer un projet de développement d'une coopérative ou d'un groupe coopératif
Bien respecter les objectifs de l'appel à projet et les priorités définies	Proposer un projet de développement d'activités de production et commerciales ou institutionnelles Un projet de création de coopérative respecte les objectifs. Une demande supérieure à 50 millions VND sera refusée d'office
Bien remplir et respecter le format du dossier de demande Etre concis, précis tout en répondant à toutes les questions, Rédiger dans un langage simple et clair. Ne pas dépasser le nombre de pages demandées Présenter le budget, les activités dans les tableaux prévus dans le format Ne pas oublier de mettre en annexe les documents demandés	Le dossier doit faire 10 pages maximum plus les annexes Ne pas utiliser un autre format déjà utilisé pour un autre investisseur Remplir les 5 composantes demandées dans le format du budget Ne pas demander d'argent pour des voyages à l'étranger

<sup>1</sup> (un exemple très concret et précis pour répondre au format exigé par le fonds est annexé à ce guide)

Respecter la participation financière obligatoire de la structure qui soumet le projet	Présenter un projet avec une participation de la coopérative ou d'autres bailleurs d'au moins 50% du budget total du projet. Ex.1 Sur un budget de 100 millions, la coop finance 50 millions et le fonds 50 millions Ex 2 ; sur un budget de 130 millions, la coop finance 40 millions, le fonds 45 millions et un autre partenaire 45 millions
Respecter la date limite de dépôt des dossiers, date écrite sur le formulaire de demande de projet	Aucun dossier ne sera accepté après la date limite de dépôt
bien définir l'objectif global du projet et les objectifs spécifiques du projet	<b>Objectif global</b> : Créer une coopérative d'élevage de porcs de qualité à l'échelle d'une commune <b>Objectifs spécifiques</b> : - institutionnaliser un groupe d'éleveurs informels - se spécialiser dans la production de viande de qualité -développer le biogaz pour traiter les déchets - augmenter le revenu des éleveurs - mettre sur le marché une viande de qualité
Bien définir les résultats attendus	-une coopérative regroupant 20 familles est créée -20 familles sont formées à l'organisation/ management de la coopérative -20 familles sont formées aux techniques d'élevage naisseur et engraisseur -20 familles sont équipées du biogaz à la fin de l'année -augmentation de 25% des revenus des coopérateurs -augmentation de la qualité de viande sur le marché local pour 2000 acheteurs potentiels (augmentation de la production de 20%)
Bien définir et planifier les activités (pour la planification détaillée, se référer aux documents de formation)	- lancement du processus d'élaboration de la coopérative en partenariat avec une coopérative de services comme HaDeVa -cycle de formations pour les 20 familles par une coopérative de service comme HaDeVa et le service agricole/ vétérinaire du district -organisation et réalisation de l'achat groupé des intrants (aliments pour animaux, truies, verra) -production de porcelets de qualité -organisation groupée de la vente de la production -promotion des activités de la coopérative : réunions, campagne d'information -élaboration d'un guide technique de construction de tanks biogaz -fourniture d'un service vétérinaire aux éleveurs par un coopérateur
bien évaluer les bénéficiaires du projet – direct et indirect	20 familles d'éleveurs bénéficiaires directs 2000 bénéficiaires indirects (vente de viande de qualité sur le marché local)
-prévoir un processus de suivi et rapport du projet	la coop s engage à envoyer au comité de gestion du fonds un rapport trimestriel d'activités et financier pendant la durée du projet

# LE FONDS REVOLVING : DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE

## 1. Définition du Fonds Revolving

Le Fonds est une « organisation financière » relevant et mis en cogestion par l'Alliance des coopératives de la province et le GRET. Le fonds est sous contrôle des responsables du GRET / projet AID-Coop et de la Cellule Opérationnelle du projet au sein de la province

## 2. L'objectif et la mise en œuvre du Fonds Revolving

Les crédits du Fonds sont utilisés pour contribuer à :

- l'appui institutionnel / organisationnel,
- le développement des activités de production et commerciale

pour les groupes coopératifs et coopératives situés dans la province et plus spécifiquement dans les 3 districts pilotes montant des dossiers qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans les appels à proposition qui seront lancés par le fonds.

La mise en œuvre du Fonds vise :

- i) à faciliter l'accès au capital statutaire financé par le Projet AID-Coop « Appui Institutionnel au Développement des Coopératives » pour les coopératives et groupes coopératifs et
- ii) à mobiliser d'autres sources de financement en accord avec la législation vietnamienne dont l'objectif est de contribuer au développement des coopératives de la province.

## 3. Caractéristiques du Fonds

Un fonds d'une valeur de 690 millions de VND par province sera utilisé au cours d'une première phase d'une durée d'un an.

Environ 15 à 20 projets d'un montant n'excédant pas 50 millions VND bénéficieront d'un prêt et plus précisément, 5 à 7 projets dans chaque district prioritaire d'intervention du projet.

La durée maximum des projets ne pourra pas excéder un an.

## 4. Une démarche d'appel à projets/ formation

### Etapes de la démarche

- Un **processus de formation** de toutes les coopératives et groupes coopératifs des districts prioritaires sera engagé **en accompagnement et en préalable du lancement de ce 1<sup>er</sup> appel à projet**.
- Ces formations comprendront : une **explication du guide des procédures du fonds** et **comment concevoir, rédiger et mettre en forme un projet à soumettre au fonds**.

- Un **premier appel à projet** sera lancé par l'Alliance des Coopératives dans les trois districts pilotes définis par l'Alliance des Coopératives de la Province et le GRET/projet AID-Coop.
- Un **courrier d'information du lancement de l'appel à projet** sera expédié à chaque structure éligible pour l'informer de la date du début de retrait des dossiers.
- Les **dossiers de réponse à cet appel à projet** pourront être retirés auprès de l'Alliance des Coopératives de la province ou téléchargeable sur le site du projet AID-Coop : <http://aid-coop.gret.org.vn>
- Des **documents d'informations et de formations** seront mis **à disposition de toutes les structures éligibles**.
- Du **personnel qualifié sera à la disposition** (si besoin) des coopératives ou groupes coopératifs pour les **aider à la rédaction de leur projet**.

En fonction des résultats obtenus **chaque année un nouvel appel à projet** devrait être lancé.

## **5. Procédure de sélection des projets**

Chaque dossier de projet est déposé auprès de l'Alliance des Coopératives de la Province conformément à la date limite de dépôt des dossiers.

Les dossiers retenus sont analysés en profondeur par des évaluateurs de la commission. Ceux-ci peuvent être amenés à se déplacer sur le terrain pour discuter avec les porteurs du projet de certains points non suffisant précis (7 jours).

Choix final des projets retenus. Large information sur les coopératives ou groupes coopératifs dont le projet fera l'objet d'un financement. La grille d'évaluation sera transmise à toutes les coopératives et groupes coopératifs qui ont déposé une demande de financement.

La grille d'analyse et de notation des projets est à consulter en annexe.

# LA STRUCTURE DE GESTION DU FONDS

Afin d'être le plus opérationnel possible, le fonds est doté d'organes de gestion qui ont des fonctions bien définies.

## 1. *Présentation de la structure*

Le fonds est géré et dirigé par deux organes :

- un Conseil de gestion composé de 5 personnes :
  - un représentant du GRET/AID-Coop,
  - un représentant de l'Alliance des coopératives de Phu Tho,
  - un membre de l'une des Coopératives de Services associées au projet et
  - 2 membres nommés par la cellule opérationnelle de Phu Tho.
  
- une Cellule de gestion du fonds composée :
  - d'un Directeur du Fonds ;
  - d'une Cellule de gestion financière (1 ou 2 personnes),
  - d'une Cellule d'Accompagnement de terrain (1 ou 2 personnes) et
  - d'une Cellule d'Audit interne (2 personnes)

## 2. *Fonction des différents organes*

**Le Conseil de gestion est chargé de :**

- Organiser et gérer la gestion et l'utilisation du capital et biens du fonds
- Décider des modalités des prêts et des remboursements ; du prolongement, du règlement des dettes
- Valider le programme d'activités de la Cellule d'Audit interne et d'examiner le rapport réalisé par ce dernier.
- Contrôler, surveiller les activités de la Cellule de gestion du Fonds dans son application des mesures, politiques prévues dans le statut du Fonds ainsi que les décisions du Conseil de gestion.

**Le directeur de la Cellule de gestion du Fonds est chargé de :**

- Manager et gérer la cellule de gestion du Fonds
- Exécuter les décisions du Conseil de gestion,
- Etre responsable de l'ensemble des activités du Fonds devant le Conseil de gestion, l'Alliance des coopératives de la province, le Comité populaire provincial, le GRET/Projet AID-Coop et devant la loi.

**La cellule de gestion financière (comptable, caissier) est chargée de :**

- Préparer les contrats entre le fonds revolving et l'emprunteur (conformément au modèle défini dans le cadre du Fonds)

- Recevoir les garanties contractuelles apportées par l'emprunteur.
- Informer à la banque où est positionné le fonds de la contractualisation (copie d'un contrat signé par toutes les parties pour déblocage des fonds)
- Elaborer un tableau d'amortissement qui sera joint au contrat et transmis aussi à la banque.
- Suivre et recevoir les copies des justificatifs bancaires des remboursements effectués par l'emprunteur sur le compte bancaire du Fonds revolving ;
- Engager les procédures ad hoc lors de défaut de paiement
- Effectuer des visites régulières chaque mois dans les districts auprès d'un panel de structures ayant bénéficié d'un prêt
- Rédiger un rapport financier mensuel

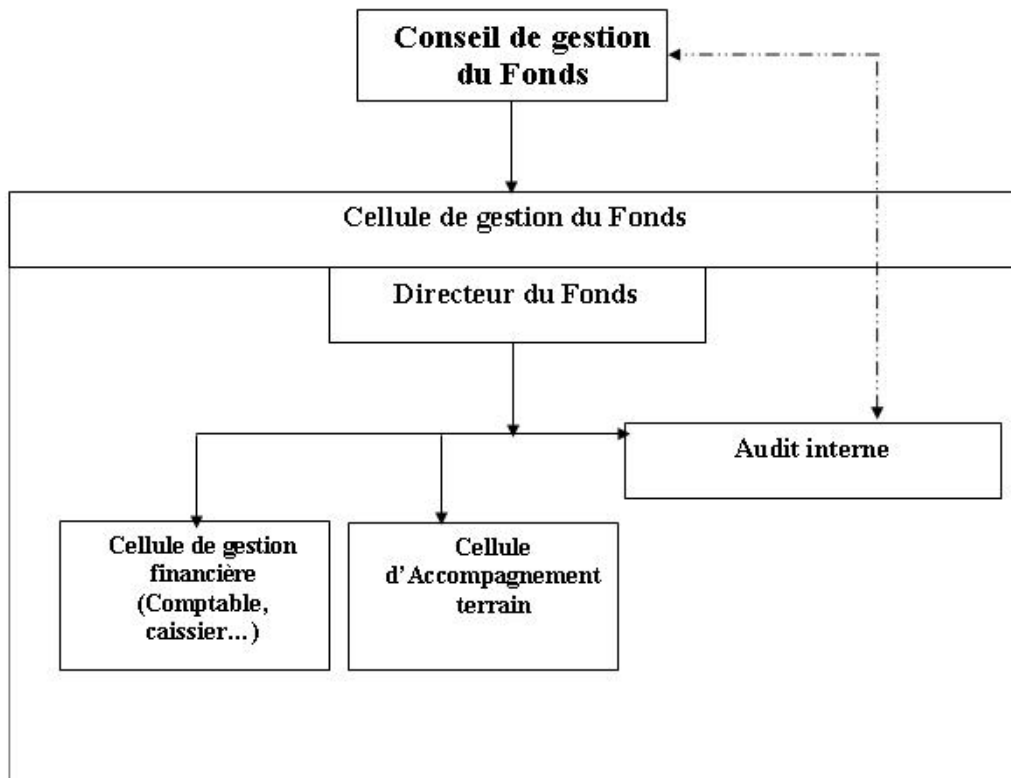
**La cellule d'accompagnement de terrain est chargée de :**

- Suivre techniquement les projets qui sont financés par le fonds. Une visite par mois et par projet est prévue.
- S'assurer de la bonne exécution des projets conformément au dossier déposé (bonne utilisation des financements pour l'activité financée par le prêt)
- Apporter des conseils pratiques et techniques pour la bonne réalisation des projets
- Assurer le suivi des indicateurs d'impact du projet
- Rédiger un rapport d'activité mensuel par projet
- Participer à la réunion mensuelle technique et financière de bilan du fonds

**La Cellule d'Audit interne est chargée de :**

- Elaborer son plan d'actions et le soumettre à l'approbation du Conseil de gestion et mettre en œuvre ses activités de manière indépendante
- Contrôler les activités et le respect des règles financières, des résolutions, décisions du Conseil de gestion par le responsable, le comptable et les services opérationnels ;
- Faire des rapports mensuels sur les résultats des audits et proposer des mesures de corrections et si besoin des sanctions pour les cas de non-respect auprès du Conseil de gestion et des personnes compétentes.

### 3. Organigramme du Fonds



# CRITERES D'ELIGIBILITES

## ***1 Eligibilité Institutionnelle de la structure***

Pour être éligible il faut :

- Etre un groupe coopératif ou une coopérative
- Etre titulaire d'une autorisation d'activités (pour le groupe coopératif, il faut une attestation du Comité Populaire compétent)
- Avoir un siège et opérer dans l'un des 3 districts pilotes de la province où est implanté le fonds

Sont exclus :

- Toute autre forme d'organisation ou d'entreprise que la coopérative ou le groupe coopératif
- Les unions de coopératives
- Les individus ou groupes d'individus

## ***2. Eligibilité financière de la structure***

Pour être éligible il faut que :

- La structure qui sollicite le prêt s'engage obligatoirement à participer au minimum à hauteur de 50% du budget total du projet
- Ne pas être en redressement fiscal
- Pour les coopératives de plus de 3 ans : ne pas avoir plus de deux bilans déficitaires au cours des trois dernières années
- Pour les coopératives de moins de 3 ans : avoir tous les exercices bénéficiaires

## ***3 Eligibilité du projet***

Pour être éligible il faut :

- Présenter un projet faisable, qui contribue :
  - au développement de productions,
  - au renouvellement technique et technologique de process ;
  - au développement de marchés,
  - à l'extension d'activités et l'écoulement de produits ;

- à la création et multiplication de nouveaux types de coopératives et groupes coopératifs.
- Avoir un capital en propre et les équipements techniques nécessaires aux activités de production et de commercialisation prévues dans le projet proposé.
- Présenter des garanties :
  - sous forme d'hypothèque, cautionnement légal via les biens d'un tiers ou tous les autres titres de valeur tels que : obligations d'Etat, certificat d'usage du sol.
  - équivalents à 75 % de la valeur du prêt pour les coopératives

(Les procédures de garantie et de règlement des biens mis en garantie seront en conformité des règles définies par la législation légale au Vietnam en matière de garantie.)

- Dans le cas particulier où l'investisseur n'aurait pas de biens à mettre en garantie, son projet doit faire l'objet d'un examen spécifique par le Comité de gestion du fonds qui prendra en considération un panel de **critères définis** à cet effet.

Les critères présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

**Avoir un regard économique** et pour cela on posera les questions suivantes :

Le projet est-il en prise avec le marché cad répond-t-il à une demande non satisfaite ou bien le marché ou le segment de marché est-il saturé ?

**Avoir un regard financier** et pour cela on posera les questions suivantes :

Le plan financier du prêt sollicité est-il bien construit ? A-t-on des ratios cohérents ? Le projet va-t-il générer des revenus ou des plus values correctes ?

**Avoir un regard sur les Ressources Humaines** et pour cela on posera les questions suivantes

La structure a-t-elle toutes les compétences ou les moyens d'obtenir celles-ci pour la mise en œuvre de son projet ? Le projet va-t-il permettre d'améliorer les compétences humaines de la structure pour son développement ?

**Avoir un regard sur l'impact sur le milieu** et pour cela on posera les questions suivantes :

Quel impact le projet va-t-il avoir sur son environnement : humain (public cible), revenu (amélioration des revenus du public cible), marché (amélioration conditions de mise en marché, transparence du marché, conditions du marché), institutionnel (amélioration relation avec les autorités locales, promotion de nouvelles idées, ...).

## **4 Eligibilité des coûts**

### *Conditions préalables*

- les coûts demandés sont destinés à couvrir au maximum 50% du coût total du projet
- la structure demande un montant maximum de 50 Millions VND

### *Coûts directs éligibles*

- les coûts de travaux, d'achat d'équipements (neufs ou occasion) pour autant que les coûts correspondent à ceux du marché
- les coûts de matériels consommables ou de fournitures
- les coûts d'achat d'intrants à la production
- les coûts immatériels tels que la formation, le renforcement de capacités, le renforcement institutionnel, la création de coopératives
- les dépenses de sous-traitance
- tous les coûts qui ne sont pas cités dans l'article «coûts non éligibles » sont éligibles

### *Coûts non éligibles*

- les dettes et les provisions pour pertes ou dettes
- les intérêts débiteurs
- les coûts déjà financés dans un autre cadre
- achat de terres/ terrains
- frais de voyages à l'étranger

# LA CONTRACTUALISATION : LE PRÊT

(Conditions d'octroi et de remboursement)

## 1. Définition du prêt :

En matière de finance, un prêt est l'opération par laquelle des fonds sont remis par un prêteur à un bénéficiaire, moyennant le paiement par ce dernier d'un intérêt versé au prêteur, et assorti de l'engagement de remboursement de la somme prêtée.

Pour le prêteur, c'est une créance ou un crédit (plus généralement c'est une ressource pour l'entreprise), pour l'emprunteur, c'est une dette (c'est donc une obligation à l'égard d'un tiers).

## 2. Condition d'octroi

L'octroi d'un crédit par le Fonds Revolving du GRET / Projet AID-Coop est conditionné en particulier par :

- la pertinence du projet ;
- la capacité de remboursement du crédit ;
- une comptabilité régulière et fiable ;
- un compte bancaire ouvert dans une banque de la province.

## 3. Critères d'octroi

Le Fonds Revolving du GRET / Projet AID-Coop finance le développement de projets menés par des coopératives ou groupes coopératifs qui placent l'économie au service de l'homme et de la solidarité.

Cet objectif se traduit par l'octroi de crédits à des actions qui valorisent un ou plusieurs de ses critères :

- Renforcement ou développement de l'emploi
- Solidarité plutôt que profit
- Effet multiplicateur de l'action
- Caractère novateur, alternatif, révélateur
- Qualité de gestion
- Participation démocratique aux décisions
- Transparence

## 4. Définition du remboursement

Le **plan de remboursement** détermine, lors d'un emprunt à périodes constantes, les relations existantes entre le capital emprunté, le taux d'intérêt, le montant des remboursements et la durée de l'emprunt.

Dans le cadre du fonds revolving du GRET / projet Aid-Coop, le taux d'intérêt est défini dans les statuts du fonds (cf. annexe). Il est révisable deux fois par an.

De même la périodicité de remboursement est elle aussi défini dans les statuts du fonds (cf annexe).

L'emprunteur peut choisir la périodicité de remboursement de son prêt tel que précisé dans les statuts du fonds. Celle-ci peut être, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle. Cependant quelque soit la périodicité choisie le montant de l'échéance est fixe et les intérêts sont calculés sur le capital restant dû.

Un tableau d'amortissement comme présenté ci-dessous est joint à chaque contrat qui sera établi entre l'emprunteur et le fonds revolving.

Exemple pour un emprunt de 50 Millions de Vnd,  
 Taux d'intérêt 9 % annuel,  
 Remboursement mensuel,  
 Mensualité de : 4 372 574 Vnd  
 Cout du crédit 2 470 886  
 (Valeur totale des intérêts)

Tableau d'amortissement								
N°	Reste sur initial	Année	Date Échéance	Capital restant dû	Intérêts payés	Capital remboursé	Montant des Frais	Total payé
0		2009	01/03/2009			-50 000 000		-50 000 000
1	12	2009	01/04/2009	50 000 000	375 000	3 997 574		4 372 574
2	11	2009	01/05/2009	46 002 426	345 018	4 027 556		4 372 574
3	10	2009	01/06/2009	41 974 871	314 812	4 057 762		4 372 574
4	9	2009	01/07/2009	37 917 108	284 378	4 088 196		4 372 574
5	8	2009	01/08/2009	33 828 913	253 717	4 118 857		4 372 574
6	7	2009	01/09/2009	29 710 056	222 825	4 149 748		4 372 574
7	6	2009	01/10/2009	25 560 307	191 702	4 180 872		4 372 574
8	5	2009	01/11/2009	21 379 436	160 346	4 212 228		4 372 574
9	4	2009	01/12/2009	17 167 208	128 754	4 243 820		4 372 574
10	3	2010	01/01/2010	12 923 388	96 925	4 275 648		4 372 574
11	2	2010	01/02/2010	8 647 739	64 858	4 307 716		4 372 574
12	1	2010	01/03/2010	4 340 024	32 550	4 340 024		4 372 574

Exemple pour un emprunt de 50 Millions de Vnd,  
 Taux d'intérêt 9 % annuel,  
 Remboursement trimestriel,  
 Mensualité de : 4 372 574 Vnd.  
 Coût du crédit 2 843 786 Vnd  
 (Valeur totale des intérêts crédit)

Tableau d'amortissement								
N°	Reste sur initial	Année	Date Échéance	Capital restant dû	Intérêts payés	Capital remboursé	Montant des Frais	Total payé
0		2009	01/01/2009			-50 000 000		-50 000 000
1	4	2009	01/04/2009	50 000 000	1 125 000	12 085 946		13 210 946
2	3	2009	01/07/2009	37 914 054	853 066	12 357 880		13 210 946
3	2	2009	01/10/2009	25 556 173	575 014	12 635 932		13 210 946
4	1	2010	01/01/2010	12 920 241	290 705	12 920 241		13 210 946

## **5. Condition du remboursement**

- Les remboursements du prêt sont dus à échéances fixes.
- Ces échéances seront versées par la structure contractante sur le compte bancaire du fonds revolving auprès de la banque commerciale dans laquelle le fonds sera domicilié.
- Le remboursement pourra être effectué en espèce ou par virement bancaire.
- La structure contractante est tenue de transmettre à l'administration du Fonds un justificatif de paiement de son échéance dans les 48 h qui suivent le paiement de celle-ci.
- L'emprunteur peut toujours rembourser par anticipation tout ou partie du prêt. Le prêteur a droit à une indemnité qui sera équivalente à la valeur d'un semestre d'intérêt sur le capital remboursé, sans pouvoir dépasser 3 % du capital restant dû

## **6. Pénalités pour non remboursement**

L'emprunteur doit faire sien le principe d'anticipation. Lorsque l'emprunteur sait qu'il va rencontrer des difficultés pour remplir les obligations qui lui incombent (notamment en matière de retard de remboursement) il s'engage à en informer l'administration du Fonds Revolving de la Province.

Il appartient à l'emprunteur de rembourser le prêt qu'il a contracté et tous les frais liés à la mise en demeure. Si vous n'effectuez pas vos versements, on vous considérera en défaut de paiement. Le recouvrement de votre dette (montant du prêt ou du paiement excédentaire) sera confié à une structure de recouvrement, et votre défaut de paiement sera signalé à toutes les agences d'évaluation de crédit, ce qui peut nuire à votre capacité d'obtenir un futur crédit. En outre, vous deviendrez inadmissible à une aide financière ultérieure auprès des bailleurs de fonds qui financent le GRET/Projet AID-Coop jusqu'à ce que vous ayez régularisé votre situation.

Il est à noter que, pendant la durée du défaut de paiement, l'intérêt continue de courir sur le solde impayé de votre prêt. Par ailleurs l'ensemble des frais liés à la mise en recouvrement seront supportés par la structure en défaut de paiement.

## **7. Risques pour catastrophes naturelles**

En cas de catastrophes naturelles et pandémies, avérées et officiellement déclarées par les autorités compétentes en la matière, l'emprunteur se rapprochera de l'organisme public en charge de la couverture de ce risque afin qu'il se substitue au remboursement dans les temps impartis du prêt contracté. Tout retard de paiement sera supporté par le contractant du prêt et viendra incrémenter sa dette tel que précisé ci-dessus.

## INTERVENTION ET ROLE DES ACTEURS

<b>Réception/ enregistrement des dossiers de demande de financement</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Recevoir les dossiers (en 2 exemplaires sous enveloppe) Enregistrer les dossiers	2 personnes clairement identifiées à l'Alliance dont le nom apparaît dans l'AP	- à chaque Appel à Projet - avant chaque date limite de dépôt	-1 fichier ou cahier d'enregistrement des dossiers avec système de numérotation - un bordereau de réception à remettre au demandeur

<b>Validation de la conformité des projets déposés</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Ouverture des dossiers / Projets Pour les dossiers conformes ils sont répartis entre les évaluateurs	-Conseil de gestion	-à chaque Appel à Projet	- une liste de vérification des pièces demandées

<b>Evaluation des projets</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Evaluation technique et financière des dossiers soumis Notation des projets	Par équipe de 2 évaluateurs (1 cellule technique+1coopérative de service)	A chaque appel à projet; - Analyse détaillée	- 1 fiche individuelle de notation des projets

<b>Sélection des projets</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Sélectionner les projets	-Conseil de gestion - les équipes d'évaluateurs	A chaque appel à projet : - Les équipes d'évaluateurs présentent les résultats - Le conseil de gestion fait une première sélection - Si besoin une analyse détaillée est envisagée - Sélection finale	- les fiches individuelles de notation des projets - 1 grille d'analyse transversale

<b>Engagement des fonds</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Engager l'octroi des prêts	-Directeur de la cellule de gestion du fonds -la cellule de gestion financière -la cellule d'Audit - un représentant de la Banque	A chaque sélection de projets : - Signature des contrats entre le fonds et les structures - Préparation du tableau d'amortissement et transmission à chaque partie - Réception des garanties - Transmission du contrat et de l'ordre de versement à la banque	- Format de contrat type - Tableau d'amortissement type -fiche d'ordre d'octroi du prêt

<b>Cellule d'accompagnement terrain (annuel)</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
S'assurer de la bonne exécution des projets  Apporter un soutien technique  Réalisation du M/E conformément aux critères prédéfinis	2 techniciens	-1 visite par mois/ et par projet pendant tout le cycle de projet -En fin de projet pour évaluer l'impact	- le calendrier des activités de chaque projet et le budget prévisionnel - fiche d'évaluation d'impact ou de M/E - format type de rapport

<b>Cellule de gestion financière (annuel hors octroi des prêts)</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Suivre les remboursements du prêt et vérifier les projets	-1 comptable / caissier	Régulière à deux niveaux : - visite régulière des projets - engagement de procédures en cas de problème ET réception des copies des justificatifs bancaires tous les mois pour chaque projet ET rapprochement bancaire tous les mois (transmission de l'Info au GRET Hanoi)	- Contrat et tableau d'amortissement de chaque projet - format type de rapport - relevé bancaire + rapprochement bancaire

<b>Cellule d'Audit du fonds</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Contrôler les activités et le respect des règles financières	1 personne	-Régulièrement en fonction de son plan d'activité -Proposition d'intervention en cas de problème	-format de rapport

<b>Banque locale où est positionné l'argent du fonds</b>			
<i>Rôle</i>	<i>Composition</i>	<i>Intervention</i>	<i>Outils disponibles</i>
Engager le versement du prêt Recevoir les remboursements selon les échéances fixées dans les contrats Informé le directeur du fonds si défaut de remboursement	1 agent	Après sélection finale des projets : -Tous les mois pour recevoir les remboursements et envoyer les justificatifs à la cellule de suivi financier (relevé bancaire) - A la fin de l'année pour rapport financier	- Contrat et tableau d'amortissement de chaque projet - format des justificatifs bancaires Relevé bancaire

## CYCLE DU PROJET ANNEE 1 : LES ETAPES

Activités	Mars 09	Avril 09	Mai 09	Juin 09	Juillet 09	Août 09-Août 2010
1. Rédaction du guide sur les procédures d'accès au fonds, des formats de demande de prêt, de l'appel d'offre N°1	31/03					
2. Traduction des documents en Vn		03/04				
3. Envoi et retour commentaires AC Provinces		10/04				
4. Lancement des formations du guide sur les procédures d'accès au fonds en 2 temps :						
4.1. Duplication des documents produits		23 & 24 /04				
4.2. Le projet forme l'Alliance, les services techniques et les coopératives de service (à Hanoi)		27 & 28 /04				
4.3. Les l'Alliance, les ST et les CS forment les coopératives et groupements coopératifs des 3 districts pilotes			du 4 au 8/05			
5. Lancement du 1 <sup>er</sup> appel d'offre à grande échelle auprès de toutes les coopératives et groupes coopératifs des 3 districts pilotes. Lettre d'information par courrier et dossiers à retirer auprès des CPD			11/05 (PT) 18/05 (NB/VP)			
6. Aide à la rédaction des projets				pendant le mois AP		
7. Réception et enregistrement des dossiers				11/06 (PT) 18/06 (NB/VP)		
8. Validation de la conformité des projets déposés				12/06 (PT) 19/06 (NB/VP)		
9. Etude/évaluation des dossiers par une équipe de 2 évaluateurs qui se réfèrent à la grille d'évaluation prévue dans le guide de procédure et présélection des projets				du 13 au 19 juin (PT) 20 au 26 (NB/VP)		
10. Visite terrain et renseignements complémentaires sur dossier présélectionnés				du 20 au 25/06 (PT) 27 au 2/07 (NB/VP)		
11. Choix final des dossiers : élaboration de la liste des projets retenus et d'une liste d'attente et information aux coopératives retenues				26/06 (PT) 3/07 (NB/VP)		
12. Préparation des contrats entre les structures sélectionnées et le Fonds, convocation des coop/gps coop et signature des contrats (collecte les pièces justifiant la garantie du prêt)					01/07 (PT) 08/07 (NB/VP)	
13. Octroi des prêts par virement bancaire et lancement des projets					02/07 (PT) 09/07 (NB/VP)	
14. Lancement du processus de suivi technique et financier pendant la durée du projet						
15. Mesure de l'impact des projets une fois le cycle de projet terminé						<b>Août 2010</b>

## **ANNEXE 1 : Format de contrat entre le Fonds Revolving et l'Emprunteur**

### **CONTRAT DE PRÊT**

Le présent contrat est établi entre

La coopérative :  
Sise  
Représenté légalement par  
Monsieur/Madame (nom, prénom et adresse complète, n° de CI),  
Fonction :

Dénommé emprunteur

Et

Le fonds revolving pour le développement des coopératives de la province de ...  
Sis :  
Représenté légalement par  
Monsieur/Madame (nom, prénom et adresse complète, n° de CI),  
Fonction :

Dénommé prêteur

Le prêt est conclu aux conditions suivantes :

#### **Article 1 : objet du prêt**

L'objet du prêt est défini dans le document technique joint au présent contrat. Il présente l'objet du prêt requis. Le présent prêt ne peut être strictement utilisé qu'à cette fin.

#### **Article 2 : montant du prêt**

Le présent prêt est libellé en VND.  
Le montant du prêt accordé est de :  
(montant en Vnd en chiffre)  
(montant en Vnd en lettre)

#### **Article 3 : le taux d'intérêt**

Le taux d'intérêt est fixe pour toute la durée du projet. Il est fixé à XXX % par mois. En cas de retard de paiement, ce taux sera majoré de 0.03% par jour de retard et calculé sur le capital restant dû.

#### **Article 4 : la durée du prêt**

La durée du prêt est fixée à XXX mois à compter du jour de réception des fonds par l'emprunteur..

## **Article 5 : les remboursements**

Les échéances du prêt sont calculées sur une base de remboursement  
(Mensuelle, bimensuelle, trimestrielles)

Les échéances du prêt sont fixes et sont pour le présent prêt d'un montant de :  
(montant en Vnd en chiffre)  
(montant en Vnd en lettre)

Un tableau d'amortissement est indexé au présent contrat et en fait partie intégrante.

## **Article 6 : Les remboursements par anticipation**

L'emprunteur peut toujours rembourser par anticipation tout ou partie du prêt. Dans le cas d'un remboursement anticiper concernant l'ensemble du capital restant dû, le prêteur a droit à une indemnité qui sera équivalente à la valeur d'un semestre d'intérêt sur le capital remboursé, sans pouvoir dépasser 3 % du capital restant dû. Dans le cas d'un remboursement partiel la prêteur a droit à une indemnité qui sera équivalente à la valeur d'un trimestre d'intérêt sur le capital remboursé, sans pouvoir dépasser 3 % du capital restant dû.

## **Article 7 : Le recouvrement en cas de défaut**

Le prêteur peut exiger le recouvrement du prêt plus intérêts courus, dans l'un des cas suivants :

- l'emprunteur est en défaut de payer les intérêts sur le crédit depuis plus de 08 jours (huit jours)
- l'emprunteur déclare qu'il ne peut rembourser ses obligations pécuniaires
- l'emprunteur est insolvable

## **Article 8 : Etablissement habilité a percevoir les remboursements du prêt**

A échéance du prêt, l'emprunteur versera à sa convenance la somme due sur le Compte bancaire du Fonds revolving sis :

- Nom et adresse de la banque
- Libellé et n° du compte du Fonds Revolving

L'établissement bancaire établira un reçu de l'échéance perçu. L'emprunteur transmettra copie de celui-ci à l'administration du Fonds Revolving pour suivi de son dossier.

## **Article 9 : reconnaissance de dette**

Le présent contrat de prêt a valeur de reconnaissance de dette

## **Article 10 : Garantie**

Le présent contrat avalise la mise en garantie de biens en conformité du guide des procédures. Copies des documents sont annexées au présent contrat et en font partie intégrante.

### **Article 11 : Solde de tout compte**

Le prêt est clos à la date de paiement de la dernière échéance (capital, intérêt et éventuelles pénalités). Le fonds fournira à cet effet, à l'emprunteur, une lettre pour solde de tout compte justifiant que l'ensemble des engagements de l'emprunteur a été réalisé et que le capital et les intérêts ont été dûment payés. La remise de cette lettre induira la restitution à l'emprunteur de tous les documents et valeurs mis en garantie pour l'obtention du prêt.

### **Article 12 : Droit et Juridiction**

Le Manuel des procédures du Fonds Revolving et les statuts du fonds sont les documents de référence. La législation vietnamienne en la matière vient compléter ces documents. Ils font foi de loi en la matière.

Tous différends qui résulteraient de leur application, seraient portés devant les tribunaux compétents en la matière de la province de .....

L'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des documents liés à ce prêt et en agréer leurs contenus.

Le présent contrat prend effet à date de signature et sera de plein droit échu à échéance entièrement recouverte.

Fait à... (lieu), le... (date) en... exemplaires,  
Chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signature et mention manuscrite Lu et approuvé par l'emprunteur et par le prêteur.”

## **ANNEXE 2 : Format de présentation d'un projet**

### **Project Proposal Format**

<b>PARTIE PROJET</b>	
Titre du projet	
Nom de la structure sollicitant le prêt	
Localisation du projet et raison d'intervention	
- nom district	
- nom commune	
Durée du projet (nombre de mois et date)	
Montant Total du projet	
Montant du prêt sollicité	
Objectif Global du projet	
Objectif spécifique du projet	
Partenaires du projet (s'il en existe)	
Principaux bénéficiaires du projet	
Bénéficiaires finaux du projet	
résultats attendus	
Activités à mettre en œuvre+ calendrier prévisionnel à remplir	
<b>Présentation de la zone d'intervention du projet</b>	
Caractéristiques géographiques	
Caractéristiques sociales	
Caractéristiques économiques	
Caractéristiques institutionnelles	
Méthodes	
<b>Activités prévues pour arriver aux résultats</b>	

<b>Impacts sur les principaux Bénéficiaires et leur structure</b>	
Quel est l'impact prévu sur les bénéficiaires?	
Avez-vous fait une étude préalable à ce projet? Si oui, préciser/expliciter la méthode et les résultats)	
questions précises en fonction des priorités définies dans l'appel d'offre, ex:En quoi ce projet va permettre à votre coopérative/groupe coop de se développer? De diversifier vos activités? Votre projet va t-il permettre la création d'une coopérative?	

<b>Présentation du budget</b>	
-------------------------------	--

<b>PARTIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</b>	
Nom du projet	
Nom de l'organisation	
Adresse du siège social	
Tel/fax	
e-mail	
Statut juridique	
Description de la coop/ groupe coop	
date de création	
objectif global de la coopérative/groupe coop	
secteurs d'activités	
nbre membres et qui sont-ils	
Fondateurs	
Coopérateurs	
travailleurs	
managers	
utilisateurs des services	
Autres	
Personne contact (nom, position, background?, membre de la coopérative depuis combien d'années)	
Nom	
Position	
Background	
Membre de la coop depuis	
Nom du titulaire/ N° compte bancaire/ nom de la banque et adresse	
Capital de la coopérative/groupe coop?	
Résultat d'exercice (Bénéfices/pertes brut) des trois dernières années	
	2008
	2007
	2006
<b>Crédits (s)</b>	
Montant des crédits en cours	
Taux d'intérêt	
durée total du prêt	
Fin du prêt	
montant de chaque échéances	
banque	
Montant des crédits en cours	
Taux d'intérêt	
durée total du prêt	
Fin du prêt	
montant de chaque échéances	
banque	

## ANNEXE 3 : Exemple de projet selon format

### Project Proposal Format

PARTIE PROJET	Exemple
Titre du projet	Developpement de la carpe à points rouges
Nom de la structure sollicitant le prêt	HTX le poisson volant
Localisation du projet et raison d'intervention	
- nom district	Ha Hoa
- nom commune	Hien Luong
Durée du projet (nombre de mois et date)	12
Montant Total du projet	150 000 000 Vnd
Montant du prêt sollicité	50 000 000 Vnd
Objectif Global du projet	Promouvoir le développement de la Carpe à points rouge sur l'ensemble du district
Objectif spécifique du projet	- Introduire une variété de carpe productive et non envahissante pour le milieu - améliorer la rentabilité des élevages de carpes - augmenter le revenu des aquaculteurs
Partenaires du projet (s'il en existe)	- Institut de recherche sur l'aquaculture - Banque agricole
Principaux bénéficiaires du projet	Les aquaculteurs de la coopératives (30 familles)
Bénéficiaires finaux du projet	les aquaculteurs du district (200 familles) les familles à faibles revenu qui auront un accès moins honoreux aux protéines animales (2000 familles)
Estimation des résultats	* augmentation d'au moins 20 % des revenus des coopérateurs de la HTX le poisson volant (1 M de Vnd/mois à 1,2 M de Vnd/mois) * promotion et diffusion des alevins à 200 aquaculteurs du district * amélioration de l'accès de 2000 familles à faibles revenus qui consomment plus de poisson (1 kg de poisson consommé/mois à 1,3 kg de poisson consommé/mois) * Approvisionnement du marché sur lequel l'offre est importante (10 t/mois à 14 t/mois en fin de projet) * Amélioration de l'organisation de la coop pour la mise en marché des productions (les coopérateurs passent exclusivement pas la Coop pour la vente de leur poisson).
Activités à mettre en œuvre+ calendrier prévisionnel à remplir	# renforcement des compétences des coopérateurs par l'institut du poisson # renforcement de l'organisation des coopérateurs autour des fonctions suivantes : * introduction et acclimation de la nouvelles variété d'alevin * achat groupé de la provende nécessaire à la croissance des alevins * formation en cascade de nouveaux producteurs * campagne d'information sur la production d'une nouvelle variété de carpe * démarchage d'anciens et de nouveaux clients * publicité lors de la mise en marché sur qualité, prix du nouveau produit * enquêtes d'opinions
<b>Présentation de la zone d'intervention du projet</b>	
Caractéristiques géographiques	Zone de collines, nombreuses mares permanentes, pas de pb de pollution par une industrie lourde
Caractéristiques sociales	Faibles densité de population, ethnie minoritaire importante, faible niveau scolaire, bonne cohésion sociale
Caractéristiques économiques	Pas d'industrie lourde ou de transformation, agriculture, aquaculture, élevage porcin et forestry prédominant, excellentes conditions d'accès aux centres de commercialisation et nombreux moyens de transport disponibles (axe routier Hanoi / Chine)
Caractéristiques institutionnelles	Présence d'un institut du poisson, autorités communales et districtales soutenant le développement de cette activité par mise à disposition de terrain à la HTX, ...
Méthodes	<b>Méthodes basées sur: i) le principe de formation/action/adaptation et ii) l'apport en insdustrie de compétences locales (institut + PS)</b> * formation des coopérateurs par l'institut du poisson sur technique d'élevage de la nouvelle variété de carpe * formation en cascades par les apprenants des nouvelles techniques * Etudes complémentaires sur recherche de nouveaux marchés * marketing par le board management de la coopérative * enquête d'opinion sur le nouveau produit * suivi analytique des résultats du projet / aux attentes * ajustement technique, organisationnel et relance d'un nouveau cycle de production.
<b>Activités prévues pour arriver aux résultats</b>	<b>Calendrier prévisionnel - cf feuille jointe</b>

<b>Impacts sur les principaux Bénéficiaires et leur structure</b>	
Quel est l'impact prévu sur les bénéficiaires?	* La coopératives et les coopérateurs ont acquis de nouveaux savoirs et compétences techniques * la coopérative est mieux organiser et répond à la demande exprimée par le marché * la coopératives et ces membres voit leurs revenus sensiblement augmenter * ...
Avez-vous fait une étude préalable à ce projet? Si oui, préciser/expliciter la méthode et les résultats)	* une première étude a été réalisé auprès des actuels clients qui sont intéressés par le produit. * une étude complémentaires est envisagée pour s'ouvrir à de nouveaux marchés
questions précises en fonction des priorités définies dans l'appel d'offre, ex:En quoi ce projet va permettre à votre coopérative/groupe coop de se développer? De diversifier vos activités? Votre projet va t-il permettre la création d'une coopérative?	# l'introduction d'une nouvelle variété de carpe va permettre à la coop de : * diversifier l'activité de ses coopérateurs * s'organiser autour d'une nouvelle produit * s'organiser pour trouver de nouveaux clients et de nouveaux marchés * s'organiser pour mieux redistribuer les plus value en toute transparence

<b>Présentation du budget</b>	<b>Budget prévisionnel - cf feuille de model jointe</b>
-------------------------------	---

<b>PARTIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</b>	
Nom du projet	Developpement de la carpe à points rouges
Nom de l'organisation	HTX le poisson volant
Adresse du siège social	398 Colibri street, Building Z45, floor 19, Appart 1906 - Hien Luong, Ha Hoa District, Phu Tho Province, Vietnam
Tel/fax	(84-4) 38 76 69 42
e-mail	Lepoisson-volant@gmail.com
Statut juridique	Coopérative nouvelle
Description de la coop/ groupe coop	
date de création	29/02/1996
objectif global de la coopérative/groupe coop	
secteurs d'activités	Pisciculture, fourniture intrants, commercialisation, formation
nbre membres et qui sont-ils	
Fondateurs	5
Coopérateurs	25
travailleurs	8
managers	5
utilisateurs des services	50
Autres	
Personne contact (nom, position, background?, membre de la coopérative depuis combien d'années)	
Nom	Vu The Ha
Position	Responsable département producteur piscicole
Background	ingénieur aquacole
Membre de la coop depuis	8 ans
Nom du titulaire/ N° compte bancaire/ nom de la banque et adresse	
Capital de la coopérative/groupe coop?	500 millions de Vnd
Résultat d'exercice (Bénéfices/pertes brut) des trois dernières années	
	2008 90 millions (inondation oct 2008 - perte de nombreux poissons)
	2007 120 millions
	2006 80 millions
<b>Crédits (s)</b>	
Montant des crédits en cours	200 millions de Vnd
Taux d'intérêt	1 % / mois
durée total du prêt	5 ans
Fin du prêt	2010
montant de chaque échéances	6 millions de VND Chaque trimestre
banque	Crédit Agricole
Montant des crédits en cours	100 millions de Vnd
Taux d'intérêt	2 % / mois
durée total du prêt	2 ans
Fin du prêt	2010
montant de chaque échéances	10 millions de Vnd / mois
banque	Particulier

**ANNEXE 4 : Exemple de calendrier prévisionnel d'activités du projet**

<b>Calendrier Prévisionnel des activités</b>												
<b>Activités</b>	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Activité 1: Renforcement des compétences des coopérateurs par l'institut du poisson												
Activité 2: Renforcement de l'organisation des coopérateurs autour des fonctions suivantes :												
Activité 2 a: Introduction et acclimation de la nouvelles variété d'alevin												
Activité 2 b: Achat groupé de la provende nécessaire à la croissance des alevins												
Activité 2 c: Formation en cascade de nouveaux producteurs												
Activité 2 d: Campagne d'information sur la production d'une nouvelle variété de carpe												
Activité 2 e: Démarchage d'anciens et de nouveaux clients												
Activité 2 f: Publicité lors de la mise en marché sur qualité, prix du nouveau produit												
Activité 2 g: Enquêtes d'opinions												
Activité 3: Suivi/évaluation et Impact du projet												
Activité 3 a: Suivi/évaluation du projet à mi parcours												
Activité 3 b: Etude finale d'impact												

**ANNEXE 5 : Format de budget à soumettre**

Désignation	unité	nb unité	cout/u	Total	Répartition entre les différents		
					Fin Coop	Autre partenaire	Fin prêt Fds Rev
<b>I. Ressources humaines</b>							
<b>II. Transport</b>							
<b>III. Equipement, matériel, fourniture</b>							
<b>IV. Consommables</b>							
<b>V. Services extérieurs</b>							
<b>TOTAL</b>							

## ANNEXE 6 : Exemple de budget

Désignation	Désignation exemple projet du poisson volant	unité	nb unité	cout/u	Total	Total par rubrique	% par rubrique	Fin Coop	Banque Agricole	Fin prêt Fds Rev
<b>I. Ressources humaines</b>	<b>I. Ressources humaines</b>					51 000 000	34%			
	Salaires des techniciens	par mois	12	2 000 000	24 000 000			24 000 000		
	salaires personnel admsinistratif	par mois	6	1 500 000	9 000 000			9 000 000		
	salaires pour formateurs	par mois	5	2 000 000	10 000 000					10 000 000
	perdiems missions	par jour	80	100 000	8 000 000			4 000 000	4 000 000	
<b>II. Transport</b>	<b>II. Transport</b>					18 750 000	13%			
	Déplacement en moto	par km	1 000	5 000	5 000 000			2 500 000		2 500 000
	Déplacement en voiture	par km	1 500	2 500	3 750 000				3 750 000	
	Dépalcement en camion	par km	2 000	5 000	10 000 000			5 000 000		5 000 000
<b>III. Equipement, matériel, fourniture</b>	<b>III. Equipement, matériel, fourniture</b>					55 750 000	37%			
	pompes	unité	10	1 000 000	10 000 000				10 000 000	
	filets	mètre	500	1 500	750 000			750 000		
	alevins	unité	10 000	1 500	15 000 000				7 500 000	7 500 000
	provende	kg	40 000	750	30 000 000				15 000 000	15 000 000
	Prévention maladie	unité	40	50 000	2 000 000					2 000 000
<b>IV. Consommables</b>	<b>IV. Consommables</b>					10 200 000	7%			
	fourniture de bureau	forfait	12	200 000	2 400 000			2 400 000		
	achats de documents techniques	forfait	12	200 000	2 400 000					2 400 000
	téléphone, postes, ...	forfait	12	300 000	3 600 000			550 000	2 250 000	800 000
	électricité	forfait	12	150 000	1 800 000			1 800 000		
<b>V. Services extérieurs</b>	<b>V. Services extérieurs</b>					12 300 000	8%			
	Prestation de service de l'Institut aquacole	par jour	15	500 000	7 500 000				7 500 000	
	Prestation de service de... pour étude de marché	par jour	12	400 000	4 800 000					4 800 000
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>				<b>150 000 000</b>			<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>

## ANNEXE 7 : Fiche Individuelle d'évaluation de projet (pour évaluateur)

### Fiche de notation individuelle

Nom des évaluateurs

Titre Projet	N° Projet
--------------	-----------

Titre								Note
<b>Titre I : Objectif général</b>								/15
		nul	très insuffisant	insuffisant	moyen	bon	très bon	
Pertinence de l'objectif / aux priorisations du Fds?		0	1	2	3	4	5	
Pertinence de l'objectif / aux priorisations des politiques locales		0	1	2	3	4	5	
Caractère novateur de l'objectif		0	1	2	3	4	5	

Titre II : méthode d'action								Note
<b>Titre II : méthode d'action</b>								/15
Pertinence et faisabilité / marché?		0	1	2	3	4	5	
Le projet a-t-il des débouchés assurés? (vente des produits)		0	1	2	3	4	5	
Le projet se situe-t-il dans un secteur porteur sur la commune,			commune	district	autre			
le district, autre?			1	2	3			
Le projet fait-il appel à des RH externes		non=0		oui=2				

Titre III : impact sur la coop/bénéficiaires (impact éco et social)								Note
<b>Titre III : impact sur la coop/bénéficiaires (impact éco et social)</b>								/20
Amélioration envisagée des revenus des coopérateurs?			5%	7,5%	10%	12,5%	15%	
			1	2	3	4	5	
Amélioration envisagée des revenus de la coop?			2%	4%	6%	8%	10%	
			1	2	3	4	5	
Quel type de bénéficiaire le projet vise-t-il (coopérateurs, pop de la commune, district, autorités locales, autres)			1 public	2 public	3 public	4 public	5 public	
			1	2	3	4	5	
Combien le projet vise-t-il de bénéficiaires directement?			5 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	
			1	2	3	4	5	

Titre IV: Renforcement Institutionnel et renforcement de la société civile								Note
<b>Titre IV: Renforcement Institutionnel et renforcement de la société civile</b>								/15
		nul	très insuffisant	insuffisant	moyen	bon	très bon	
amélioration du fonctionnement interne de la structure?		0	1	2	3	4	5	
formations prévues pour renforcer le personnel et par conséquent la structure?		0	1	2	3	4	5	
Ce projet amène-t-il la transformation d'un groupe coopératif en coopérative? La sision d'une activité au sein d'une coopérative pour créer une nouvelle coopérative dédiée à cette activité?		non=0		oui = 2				
nécessité et prévision de contrat avec une ONG de service partenaire d'Aid-Coop?		non=0			oui = 3			

Titre V : Montage financier et viabilité de la structure								Note
<b>Titre V : Montage financier et viabilité de la structure</b>								/20
% demandé au Fds/ budget total			50%	45%	40%			
			1	2	3			
Equilibre financier global du projet entre les 5 rubriques		nul	très insuffisant	insuffisant	moyen	bon	très bon	
optimum en % : 30 / 10 / 40 / 10 / 10		0	1	2	3	4	5	
répartition du budget entre les différents bailleurs qu'est ce que le Fonds prend en charge ?								
La priorité doit être donnée à l'investissement et au renforcement des capacités		0	1	2	3	4		
Réalité et pertinence des coûts			1	2	3			
Montant total des crédit en cours / au K de la coop ?			endettement 30%	endettement 40%	endettement 30%	endettement 20%	endettement 10%	
			1	2	3	4	5	

/85



## ANNEXE 9 : Format Rapport suivi technique de l'activité des Coopératives

Rapport mensuel de suivi Technique de l'activité des coopératives	
Nom de la coopérative	
Sise à (nom de la commune et district)	
Nom du Projet	
Montant total du projet	
Montant du prêt accordé	
Date d'accord du prêt	
<b>Nom de la personne en charge du suivi technique pour le Fds Rev</b>	
<b>Nom de la ou des personne(s) rencontré(es) lors de la visite technique</b>	
<b>Date de la visite</b>	
<b>Avancement technique du projet à la date de la visite</b>	
Le projet se déroule-t-il conformément au plan d'activités soumis ? OUI / NON	
Si OUI impact sur l'activité	1
	2
	3
Si OUI impact sur la structure	1
	2
	3
Si NON expliquer les raisons du retard, des difficultés rencontrées	1
	2
	3
	4
	5
Recommandations du technicien afin de corriger les retards	1
	2
	3
	4
	5
<b>Si les recommandations de la précédentes visite n'ont pas été suivies d'effets avis du technicien à transmettre d'URGENCE au Directeur du Fonds Revolving</b>	
<b>Signature du Technicien</b>	<b>Signature de la Coopératives</b>

## ANNEXE 10 : Format rapport de suivi financier de l'activité des coopératives

Rapport mensuel de suivi Financier de l'activité des coopératives	
Nom de la coopérative	
Sise à (nom de la commune et district)	
Nom du Projet	
Montant total du projet	
Montant du prêt accordé	
Date d'accord du prêt	
Nom de la personne en charge du suivi technique pour le Fds Rev	
Nom de la ou des personne(s) rencontré(es) lors de la visite technique	
Date de la visite	
Avancement financier du projet à la date de la visite	
Le projet se déroule-t-il conformément au plan de trésorerie soumis et au budget ? OUI / NON	
Si OUI impact sur l'activité	1
	2
	3
Si OUI impact sur la structure	1
	2
	3
Si NON expliquer les raisons du retard et des difficultés rencontrées	1
	2
	3
	4
	5
Recommandations du technicien afin de corriger les retards	1
	2
	3
	4
	5
Si les recommandations de la précédente visite n'ont pas été suivies d'effets avis du technicien à transmettre d'URGENCE au Directeur du Fonds Revolving pour intervention de l'Auditeur	
Signature du Technicien	Signature de la Coopératives

## ANNEXE 11 : *Format Rapport Technicien et Financier du Fonds Revolving à réaliser par le Directeur*

### Rapport Technique et Financier Trimestriel

<b>Période de reporting</b>	
<b>Echéancier des Appels à Projets</b>	
Respect du calendrier Oui / Non. Si non pourquoi ? Type de difficultés rencontrées ?	
<b>Formations</b>	
Nombre de formations réalisées	
Types de formations réalisées	
Nombre de personnes jours formées	
Nombre de personnes jours formées par type de formation	
Respect des coûts pour les formations OUI / NON	
Si NON pourquoi ?	
<b>les aspects financiers du Fonds Revolving Liés aux prêts</b>	
Nombre de projet agréer	
Montant total des prêts accordés	
Nombre de prêts Contractualisés à date du reporting	
Montant des prêts octroyés à la date du reporting	
Montant de l'encours de crédit	
Montant du remboursement en Capital	
Montant du paiement des intérêts	
Nombre d'échéance en retard	
Montant des échéances en retard	
A-t-on initié des mesures de corrections ? OUI / NON	
Si OUI lesquels et résultats obtenus ?	
Si NON pourquoi ?	
<b>Les aspects financiers du Fonds Revolving en Banque</b>	
Montant du fonds disponibles en Banque	
Intérêts générés par le Fonds au cours de la période	
Intérêts générés par le Fonds depuis sa mise en place	
Relation avec la Banque - respect du contrat établi ? OUI / NON	
Si NON Pourquoi ?	
mMesures correctrices envisagées et engagées	

<b>Les aspects financiers liés à la gestion du Fonds Revolving</b>	
Décassements réalisés pour	
le Conseil de Gestion	
la Cellule financière du Fonds	
la Cellule d'accompagnement terrain	
la Cellule d'Audit interne	
Total	
Les décaissements sont-ils conformes au plan élaboré ? OUI / NON	
Si non expliquer pourquoi ?	
<b>Les Aspects Techniques Suivi des Coopératives</b>	
Toutes les coopératives ont-elles été visitées mensuellement comme prévu dans le plan ? OUI / NON	
<b>Si OUI</b> présenter les résultats techniques et Financiers en regard des fiches individuelles de suivi.	
Présenter les principaux Impacts techniques Positifs et Négatifs	
sur l'Activité (Positifs)	
(négatifs)	
sur la Structure (Positifs)	
(Négatifs)	
Les mesures correctives apportées	
Présenter les principaux Impacts financiers Positifs et Négatifs	
sur l'Activité (Positifs)	
(négatifs)	
sur la Structure (Positifs)	
(Négatifs)	
Les mesures correctives apportées	
<b>SI NON</b> expliquer pourquoi ?	
<b>Autres informations</b>	
Réunion du Conseil de Gestion (Compte Rendu)	
Intervention de l'Auditeur Interne Pourquoi ? Où ? Impact ? (Compte Rendu)	
Réunion avec le Projet AID-Coop (Compte Rendu)	
Réunion avec Autres Projets (Compte Rendu)	
Visite interne - échanges entre coopératives	
Visiteurs externes intéressés par les procédures mises en place et leur développement	
Intérêt des Autorités Locales - augmentation du Capital du Fonds par Fonds Locaux	
.....	